



## PROCES VERBAL Conseil d'administration extraordinaire du jeudi 23 janvier 2025

Le conseil d'administration (CA) du collège Denecourt de Bois-le-Roi s'est réuni le jeudi 23 janvier 2025 sur convocation de sa présidente en date du 16 janvier 2025.

Madame MENDES, Principale du collège, assurant la présidence, constate que le conseil est composé de 17 membres présents.

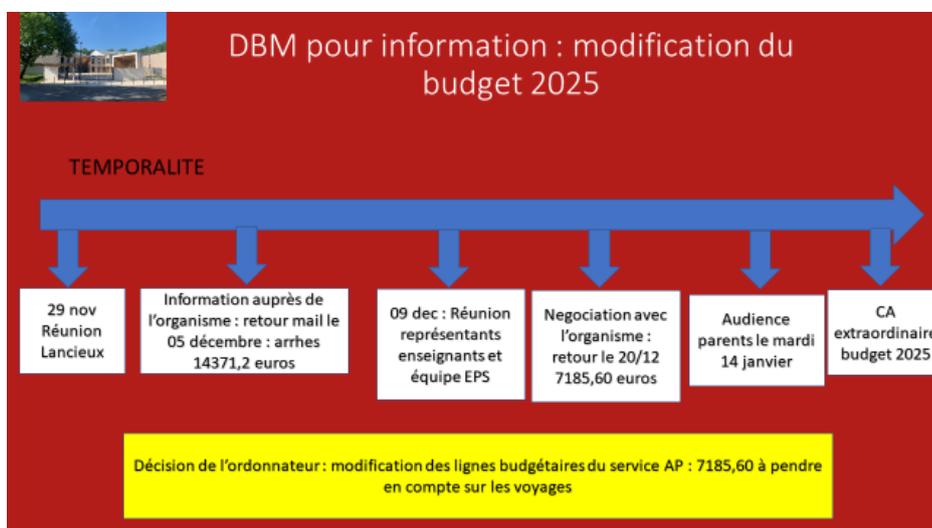
M. Gez secrétaire général du collège de Vulaines est présent, en tant que renfort auprès du collège Denecourt

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement se tenir.

**1. Secrétaire de séance :** L'équipe de direction prendra note du compte-rendu de la réunion.

**2. DBM pour information : modification du budget 2025**

**Historique :** Mme Mendes débute le conseil d'administration en rappelant la temporalité qui explique la convocation du CA le jeudi 23 janvier 2025. L'ordre du jour est la modification de la répartition des lignes sur le service AP afin d'absorber les arrhes à verser pour le séjour voile environnement annulé cette année.



- Lors de la réunion du 29 novembre, Mme Mendes a informé les participants qu'aucun engagement financier du collège existait. En conséquence, suite à cette réunion, l'annulation du séjour est actée, l'organisme en est informé par mail.

- Le 05 décembre 2025, celui-ci nous informe par retour de mail que le collège doit verser 14372.2 euros d'arrhes comme le notifiait le devis signé le 04 juillet 2025. Mme Mendes informe l'organisme qu'aucune demande d'arrhes n'a été réalisée depuis la signature du devis. Elle n'avait pas vu sur cette condition sur le devis signé le 04 juillet sinon une réserve aurait été notée sur celui-ci.

- Mme Mendes sollicite le lundi 09 décembre 2024 une réunion avec l'équipe EPS ainsi que les représentants enseignants afin de leur exposer la situation. La réunion se clôture par le maintien de l'annulation du séjour voile environnement.

- Après de multiples échanges avec l'organisme, Mme Mendes reçoit un mail le 20 décembre dans lequel il est explicité que l'organisme accepte de réduire le montant des arrhes de moitié soit 7188.60 euros.

M. Michaud demande s'il est possible de solliciter de nouveau l'organisme et lui demander d'annuler les arrhes dans le cas où l'organisme aurait réussi à trouver un nouvel établissement sur les deux semaines initialement réservées. Mme Mendes répond par la négative.

Mme Avenin demande ce que cela aurait changé si la facture d'arrhes avait été envoyée dès la rentrée de septembre. Mme Houis répond que les échanges n'auraient certainement pas été les mêmes.

#### **Précisions concernant les décisions de l'ordonnateur :**

Mme Mendes explique que les modifications budgétaires seront sur le service AP et non sur les autres services. M. Michaud demande pourquoi les services VE, ALO et SRH ne peuvent pas être modifiés. M. Gez explique que le service SRH a été repris par le département. Le service VE est un service dans lequel les fonds ne font que transiter. Dans le budget 2025, le service ALO a déjà été écarté.

Les fonds de roulement du collège Denecourt correspondent à 14 jours de fonctionnement. M. Gez rappelle que le département demande que les fonds de roulement couvrent 30 jours de fonctionnement.

Mme Mendes et Mme Gonin sont en relation étroite avec le département pour essayer de récupérer des subventions en lien avec des dépenses liées à la réhabilitation du collège : cf conseil d'administration du mois de juillet au cours duquel le compte financier 2023 a été présenté.

Mme Trotouin demande quand les régularisations seront versées au collège, si elles ont lieu. Mme Mendes travaille au quotidien avec le département pour les obtenir mais aucune date ne peut être donnée.

#### **Description des décisions de l'ordonnateur sur le service AP :**

Dans le tableau ci-dessous, toutes les lignes notifiées en rouge ne peuvent être modifiées car il s'agit de subventions (projets NEFLE, ...), de dépenses liés aux voyages, de frais de reprographie et administratifs (carnets de liaison, livres). Concernant, le CDI, un don de la PEEP pour le CDI n'a pas été consommé, en conséquence le budget restera égal à 800 euros

Mme Avenin demande si nous pouvons annuler la dépense correspondant au logiciel Pronote. Depuis la rentrée 2024, les applications gratuites de scolarité de l'ENT77 ont été arrêtées. L'achat du logiciel est donc indispensable pour la rentrée 2025.

Mme Glowacki demande des précisions quant à la réduction budgétaire de la ligne savoir nager. Mme Mendes informe que ce budget servira à payer les factures de janvier 2025, fin des séances piscines pour cette année. Mme Jeanson, en tant qu'adjointe à la mairie de Chartrettes alerte sur le savoir nager des élèves de Chartrettes qui n'ont pas eu accès à la piscine en CM1, CM2. L'obligation nationale est de proposer le savoir nager aux élèves qui n'ont pas la compétence à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Mme Mendes informe que les projets pédagogiques vont être discutés dans les semaines à venir dans le cadre de la préparation de la rentrée 2025. Le projet rallye maths est maintenu.

Mme Glowacki et Mme Trotouin s'interrogent sur le devenir de l'option escalade au regard de la diminution budgétaire de la ligne « escalade ». Mme Mendes informe que le collège paiera la facture de 2024-2025 mais que le financement pour la rentrée 2025 devra être questionné lors de la préparation de la rentrée 2025 : recherche de subventions départementales, sollicitation du FSE ....

M. Michaud demande si la suppression d'un des échanges pourrait être envisagé plutôt que de diminuer tous les projets. Mme Bélières rappelle que le budget d'un voyage est essentiellement composé de la part famille.

Mme Mendes clôt le conseil d'administration à 19H00

Mme Mendes  
Principale du collège

Secrétaire de séance  
Mme Mendes

PROJET DE BUDGET 2025

Service AP

FIXE										
proposition										
Dépenses					Recettes					
Domaine	Activité	Budget 2024	Budget 2025 dec 2024	budget 2025 janvier 2025		Domaine	Activité	Compte	Budget 2024	Budget 2025
		158726,19	55966,96	55966,96					158726,19	55966,96
							ODGFC	744310,00	26724,58	21953,00
ADMIN		6507,00	2468,82	2468,82					12067,00	5465,82
	0DEGRADD	300,00	300,00	300,00						
	13COR	1575,84	0,00	0,00		ADMIN	0DEGRADD	708800,00	300,00	300,00
	13MS	3557,56	2168,82	2168,82			13COR		1575,84	0,00
	13REP	1073,60	0,00	0,00			13MS		3557,56	2168,82
							13REP		1073,60	0,00
ENS		15500,00	11750,00	8450,00	-3300,00		LOYCOP		5560,00	2997,00
	OCDI	1500,00	800,00	500,00	-300,00					
	ODIVSORTI	4700,00	3000,00	1500,00	-1500,00	ENS				
	OPEDA	8000,00	3750,00	2250,00	-1500,00					
	2GOLF	1000,00				PROJ-EDUC			10283,60	9868,14
	OLOGICIEL		3900,00	3900,00			19FI2BIEN	741130,00		8547,47
	OULIS	300,00	300,00	300,00			19FI2SPOR	741130,00	6100,00	532,00
PROJ-EDUC		14783,60	14768,14	10882,54	-3885,60		2CLGCINE	744380,00	447,60	0,00
	19FI2BIEN		8547,47	8547,47			2DISPONAT	744380,00	300,00	0,00
	19FI2SPOR		532,00	532,00			2CLGMUSEE		200,00	45,00
	2CLGCINE	447,60	0,00	0,00			2DISPOMUS		800,00	100,00
	2RCLGMUSEE	200,00	45,00	45,00			2RPEOEUVRE		800,00	390,00
	2RDISPOMUS	800,00	100,00	100,00			ORALMATHS			253,67
	2RPEOEUVRE	800,00	390,00	390,00			2PISCINE	744380,00	1636,00	0,00
	OPROJETS	1500,00	500,00	0,00	-500,00	VOYAGES			109651,01	18680,00
	ORALMATHS		653,67	268,07	-385,60		OVOYAALL			9300,00
	OPISCINE	3000,00	2500,00	500,00	-2000,00			706700,00		7980,00
	2DISPONAT	300,00						708300,00		900,00
	19FI2SPO	6100,00						746800,00		420,00
	2PISCINE	1636,00	0,00				OVOYAWOTT		9110,75	9380,00
	OESCALADE		1500,00	500,00	-1000,00			706700,00		8000,00
								708300,00		1005,00
VOYAGES		115211,01	18680,00	25865,60				746800,00		375,00
	OLANCIEUX	56829,78	0,00	7185,60	arrhes lancieux		OFRIBOURG	746800/706700		
	OVIENNE	20665,58					OLANCIEUX	746800/706	56829,78	
	OBARCELONE	18604,90					OSEVILLE	746800/706	18604,90	
	OWOTTON	9110,75	8375,00	8375,00			OVIENNE	746800/706	20665,58	
	OFRIBOURG								4440,00	
	OHORGENZEL		8400,00	8400,00						
	OACCOMPAG	10000,00	1905,00	1905,00						
REPRO		6724,58	8300,00	8300,00						
	OLOCATIOP	2274,00	2400,00	2400,00						
	OPAPIER	2000,00	3300,00	3300,00						
	OREPRO-CO	2450,58	2600,00	2600,00						